

Dans la nouvelle perspective, le gouvernement devra préparer un plan de réorganisation pour assurer une meilleure division du travail et prévoir des laboratoires polyvalents, qui permettraient des programmes plus souples ainsi qu'une plus grande mobilité des effectifs. Nous avons proposé un tel plan en 1972 et réitéré notre proposition en 1973.

Nous avons recommandé que le Conseil national de recherches soit transformé en une sorte d'académie consacrée entièrement à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée à long terme, que le plus gros de la recherche fondamentale intra-muros soit effectuée par cette institution et qu'une proportion importante de ses travaux soit entreprise, moyennant rétribution, pour le compte d'organismes gouvernementaux et d'entreprises privées. Plusieurs raisons nous avaient amené à faire cette proposition. Les divers présidents du CNRC ont toujours voulu faire de cet organisme un grand centre d'excellence. Si les ministères opérationnels devaient confier la plupart de leurs travaux de recherche fondamentale à un organisme extérieur, leurs services de recherche seraient encouragés à se concentrer sur des travaux plus appropriés à leur mission. En réunissant sous un même toit la recherche fondamentale intra-muros et la recherche appliquée à long terme, le gouvernement créerait un climat idéal à la poursuite de ces travaux et aux recherches multidisciplinaires, tout en maintenant les liens nécessaires entre la recherche théorique et les services opérationnels, par le biais de contrats et d'échanges de personnel.

Plusieurs travaux intra-muros de recherche appliquée et de développement destinés à aider le secteur manufacturier seraient abandonnés une fois la politique d'impartition pleinement appliquée. Le Comité a recommandé que ceux qui subsisteraient au sein du gouvernement soient confiés à un autre établissement polyvalent plutôt que d'être dispersés et isolés, comme c'est actuellement le cas. A cette fin nous avons proposé la création de la Société canadienne des laboratoires industriels qui pourrait offrir les avantages de la spécialisation et de l'intégration, être assez importante pour être efficace sans être trop grande pour devenir incontrôlable. Nous avons également proposé que le secteur industriel soit bien représenté au sein de son conseil d'administration et de ses comités pour s'assurer que cette institution réponde constamment aux besoins changeants de l'industrie. Nous avons aussi recommandé que ses structures soient souples, afin d'assurer la mobilité du personnel.

La réaction négative du gouvernement à ces deux importantes recommandations a été décourageante. A propos de l'intégration des laboratoires publics destinés à aider le secteur manufacturier, M. Drury, qui était alors ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, affirmait en décembre 1975 que le gouvernement n'était pas sûr que les avantages d'une aussi importante réorganisation en justifiaient les inconvénients et le coût.⁽⁵⁾ Cependant, en mai 1976, M. Jamieson, alors ministre de l'Industrie et du Commerce, déclarait avoir été mis au courant de tous les détails de cette proposition, ajoutant qu'il n'avait pas encore pris une décision définitive.⁽⁶⁾